



le maire refuse notre association tant que je suis dedans.

Par **Leon C**, le **16/11/2023** à **23:38**

Bonjour,

Nous avons créé une association de loi 1901 il y a un an. Le maire a clairement dit haut et fort qu'il refuserai de recevoir notre association à la mairie tant que je serai dans le bureau (je suis vice-président). Il motive son refus en faisant valoir que je n'ai payé mes factures d'eau depuis 3 ans.

Suite au covid, je me suis retrouvé dans une impasse financière, je commence tout juste a pouvoir éponger certaines dettes, car j'en ai eu plusieurs et j'ai privilégié les plus urgentes comme celle lié à la location de mon logement, aux assurances mais l'eau est restée en souffrance. J'ai versé une partie de ce que je devais il y a quelques mois, mais le maire refuse toujours de nous recevoir.

Pire il a même parlé de mon problème de facture d'eau à plusieurs membres du bureau qui ont été recrutés entre temps, des personnes que je n'ai jamais vues en plus.

Résultats, les autres membres du bureau ont finis par allé voir le maire en cachette pour avoir une réunion et avancer sur les demandes de subventions. Le maire leur a réitéré sa demande en leur accordant sa subvention à condition que je "saute".

Que puis-je faire?

Mon bureau est en train de me tourner le dos, je ne sais pas quels sont mes recours ni mes droits.

Merci pour vos réponses